

Le PLR salue la mise en œuvre correcte de l'initiative contre l'immigration de masse

Berne, le 20 juin 2014

Communiqué de presse

Le PLR salue la mise en œuvre correcte de l'initiative contre l'immigration de masse

Des règles plus strictes pour le regroupement familial et pour l'asile sont nécessaires

Le Conseil fédéral veut mettre en œuvre l'initiative contre l'immigration de masse de manière conforme à la Constitution et compte utiliser sa marge de manœuvre existante pour des solutions non bureaucratiques. Le PLR. Les Libéraux-Radicaux soutient cette direction choisie. Par contre, il reste très critique face à l'absence de courage concernant les restrictions possibles, hors-UE, en matière de regroupement familial des Etats-tiers et de mesures dans le domaine de l'asile. Le PLR lutte pour le maintien de la voie bilatérale, mais la volonté du peuple de gérer la migration de façon indépendante est à appliquer.

Avec ses propositions pour la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, le Conseil fédéral respecte la Constitution tout en utilisant la marge de manœuvre existante. Le PLR soutient les grandes lignes de la solution proposée en ce qui concerne les relations avec l'UE. Il se penchera dans les semaines à venir en détails sur les propositions. Sans lien avec cette annonce, le PLR a déposé hier une intervention qui exige une application plus conséquente des accords de la libre circulation existants. Il avait déjà réalisé cette demande en décembre 2009.

Les lignes rouges et les droits populaires sont à respecter

Les principes de base fixés par la Constitution et respectés par le Conseil fédéral comme la préférence nationale, la détermination d'un chiffre annuel maximal et des contingents impliquent une renégociation de la libre circulation avec l'UE. Le PLR va lutter pour préserver la voie bilatérale. Par conséquent, il soutient également les négociations visant au renouvellement des accords bilatéraux. Il est central de respecter les [lignes rouges](#) et les droits populaires, cependant les négociations pour le maintien des bilatérales et celles liées à la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse, y compris les concessions faites, ne doivent pas être confondues.

Des mesures d'accompagnements supplémentaires pour le marché du travail seront strictement rejetées par le PLR. Il faut mettre en œuvre les mesures existantes de manière plus efficace et il faut respecter la décision des citoyens qui ont clairement refusé l'initiative pour un salaire minimum et ont donc envoyé un signal clair contre toute intervention étatique à ce sujet.

Plus de courage pour une politique migratoire rigoureuse, mais juste pour les Etats-tiers et l'asile

Le Conseil fédéral manque encore de courage en ce qui concerne le contrôle de la migration issue des Etats-tiers, qu'il peut régler lui-même. Pour contrer cette inactivité, le PLR a déposé d'autres interventions qui exigent une réduction du nombre annuel qui s'élève aujourd'hui à environ 40'000 immigrants issus des Etats-tiers. Dans le domaine de l'asile, les personnes provenant d'Etats sûrs doivent pouvoir être soumises à une procédure accélérée. Cette procédure a été introduite pour les requérants issus de l'Ex-Yougoslavie et elle a fait ses preuves.

Utiliser le potentiel interne de forces de travail grâce aux femmes et aux seniors

La population veut freiner la migration. Il est donc central de mieux employer le potentiel de forces de travail existant à l'interne. Le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann avait déjà cet objectif en 2011 lors du lancement d'une initiative pour les forces de travail. Ce potentiel concerne surtout une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale ainsi qu'une intégration plus efficace des seniors dans le monde du travail – **par amour de la Suisse.**

Le PLR salue la mise en œuvre correcte de l'initiative contre l'immigration de masse